

Séance du comité administratif du 28 septembre 2022
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM. Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, monsieur Pierre Tremblay, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Service d'évaluation foncière
2. Embauche d'une technicienne en informatique du service d'évaluation foncière
Service de la culture et du patrimoine
3. Entente de développement culturel : recommandations du comité de gestion dans le cadre du fonds d'initiatives locales
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
4. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
5. Concours Créativité et innovation au service du développement durable : 2^e édition
Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement
6. Embauche d'un technicien en valorisation des matières résiduelles
Divers
7. Projet de sentier de la Rive : modification apportée à la contribution de la MRC de Charlevoix
8. CMQ : dépôt du rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Plan d'action d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants : octroi d'une aide financière à la municipalité de Saint-Urbain
 - 9.2. Demande de commandite : SADC de Charlevoix (souper-bénéfice du FRIL)
10. Courrier
11. Période de questions du public
12. Levée de l'assemblée

CA-2022-81 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement.

CA-2022-82 2- EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a prévu l'embauche d'un(e) technicien(ne) en informatique du service d'évaluation foncière et coordonné un processus de recrutement et de sélection;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche de madame Michèle Simard, qui détient un diplôme d'études collégiales et de nombreuses années d'expérience à titre d'assistante juridique et secrétaire administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Michèle Simard, à titre de technicienne en informatique du service d'évaluation foncière, un poste de salariée régulier à temps complet au taux horaire de 28,11 \$ (échelon 6 du groupe d'emploi 3);

QUE l'embauche de madame Simard soit effective à partir du lundi 3 octobre 2022 et que son horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget du service d'évaluation foncière.

CA-2022-83 3- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à deux promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / Conditions
<p>PIÈCE DE THÉÂTRE CET ÉTÉ QUI CHANTAIT</p> <p>Tenue de deux représentations d'une pièce de théâtre inspirée de l'artiste Gabrielle Roy et de son œuvre prévues à la cabane à sucre du Domaine à Liguori.</p>	Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	5 000 \$	Possibilité de tenir d'autres représentations en collaboration avec les municipalités.
<p>DES PROJETS CULTURELS INSPIRÉS DES 100 ANS DE LA MARIE-CLARISSE</p> <p>Développement d'une offre culturelle variée permettant de rejoindre les groupes scolaires dans les écoles et sur le site du Musée. Activités inspirées de l'univers maritime et de la Marie-Clarisse.</p>	Musée maritime de Charlevoix	6 575 \$	-

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

QUE madame **Annie VAILLANCOURT**, agente de développement culturel et patrimonial, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.

CA-2022-84 4- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Expansion de l'entreprise et accroissement de la capacité de production	Restaurant le Saint-Pub Inc. (Dossier no FR2207-703)	19 500 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2022-84 5- CONCOURS CRÉATIVITÉ ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 2^E ÉDITION

ATTENDU les retombées de la 1^{ère} édition du concours *Créativité et innovation au service du développement durable* tenu en 2022 et visant à stimuler des initiatives au service du développement durable dans les entreprises;

ATTENDU QU'en 2022, 10 projets ont été soumis et un jury a été mandaté pour effectuer l'analyse de ces derniers selon les principes du développement durable et soumettre des recommandations au Conseil de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU les propositions présentées au Conseil concernant la 2^e édition du concours *Créativité et innovation au service du développement durable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix affecte une somme de 17 500 \$ à ce projet qui permettra la remise des bourses aux entreprises, soit une somme de 2 500 \$ affectée à l'année 2022 et une somme de 15 000 \$ affectée à l'année 2023 dans le Fonds régions ruralité (FRR) - Volet Promotion et prospection.

CA-2022-85 6- EMPAUCHE D'UN TECHNICIEN EN VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a prévu l'embauche d'un(e) technicien(ne) en valorisation des matières résiduelles et coordonné un processus de recrutement et de sélection;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche de monsieur Pierre-Marc Bergeron, qui détient un diplôme d'études collégiales en animation 3D et synthèse d'image, une formation universitaire en agriculture biologique et en biologie et des expériences de collaboration à divers de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur Pierre-Marc Bergeron, à titre de technicien en valorisation des matières résiduelles, un poste de salarié régulier à temps complet au taux horaire de 28,11 \$ (échelon 6 du groupe d'emploi 3);

QUE l'embauche de monsieur Bergeron soit effective à partir du lundi 17 octobre 2022 et que son horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget du service de la gestion des matières résiduelles.

**CA-2022-86 7- PROJET DE SENTIER DE LA RIVE :
MODIFICATION APPORTÉE À LA
CONTRIBUTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU la résolution numéro 156-07-22 adoptée le 13 juillet 2022 relative à la contribution de la MRC de Charlevoix dans le cadre de la réalisation d'une étude évaluant les retombées économiques du projet de sentier de la Rive;

ATTENDU QU'une contribution de 5 000 \$ de la SADC de Charlevoix et une autre de 17 300 \$ du Secrétariat de la Capitale-Nationale sont affectées à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le coût total (taxes nettes) du projet s'élève à 29 292 \$ et que la contribution de la MRC devrait ainsi être équivalente à 6 992 \$, nécessitant l'ajout d'une somme de 1 133 \$ à la somme de 5 859 \$ déjà accordée le 13 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une somme additionnelle de 1 133 \$ pour assurer la réalisation du projet d'étude des retombées économiques du Sentier de la Rive (contribution totale équivalente à 6 992 \$), une somme imputée au Fonds de développement régional des redevances éoliennes du parc éolien Rivière-du-Moulin, administré par le TNO Lac-Pikauba.

**CA-2022-87 8- CMQ : DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE
CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES
RAPPORTS FINANCIERS**

ATTENDU le dépôt du rapport d'audit de conformité relatif à la transmission des rapports financiers transmis le 14 mars 2022 par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ);

ATTENDU QUE ce rapport, transmis aux membres du Conseil, présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que les recommandations jugées appropriées dans les circonstances par la CMQ;

ATTENDU QU'il y a adhésion tacite de la MRC de Charlevoix à la recommandation formulée dans le rapport d'audit à l'attention des municipalités et des organismes municipaux, notamment le respect des délais légaux reliés à la transmission du rapport financier annuel à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE copie de la présente résolution, confirmant le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers des municipalités et des organismes municipaux soit transmis à la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

9- AFFAIRES NOUVELLES

CA-2022-88 9.1- PLAN D'ACTION D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN

ATTENDU l'entente signée avec le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE le comité de suivi du plan d'action souhaite supporter financièrement des initiatives visant les objectifs poursuivis et prévus au plan d'action;

ATTENDU la recommandation formulée au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à une initiative coordonnée par la municipalité de Saint-Urbain, en collaboration avec son comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière à la municipalité de Saint-Urbain pour la réalisation du projet suivant :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Activité d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans le cadre de l'activité <i>La Terrière en fête</i> lors des Journées de la culture à Saint-Urbain.	Municipalité de Saint-Urbain	4 355 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**CA-2022-89 9.2- DEMANDE DE COMMANDITE : SADC DE
CHARLEVOIX (SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL)**

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'achat d'un billet au coût de 120 \$ auprès de la SADC de Charlevoix dans le cadre du souper-bénéfice du FRIL qui se tient au Manoir Richelieu le 10 novembre 2022, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

10- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Tribunal administratif du Québec nous transmet la copie d'une requête déposée au Tribunal, dossier numéro SAI-Q-263519-2208.

Le Tribunal administratif du Québec nous transmet la copie d'une requête déposée au Tribunal, dossier numéro SAI-Q-263611-2209.

La CPTAQ nous transmet :

- Les informations de la rencontre à venir dans le dossier numéro 432473.
- La décision du dossier numéro 437498, à Saint-Urbain.
- La décision du dossier numéro 437403, à Saint-Urbain.

ORGANISMES MUNICIPAUX

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est nous transmet le règlement numéro 322-2022 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé de leur MRC.

La MRC du Fjord-du-Saguenay nous transmet le Projet de règlement numéro 22-457 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de leur MRC et ayant pour objet de remplacer et de réduire l'affectation de parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers par l'affectation de parc industriel régional dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

DIVERS

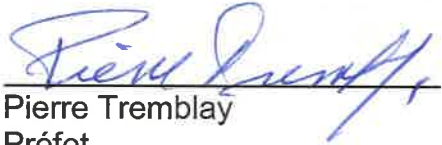
Mains de l'Espoir de Charlevoix nous transmet leur demande de don.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

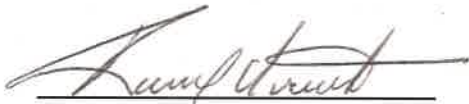
Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2022-90 12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolue unanimement. Il est 16 h 20.



Pierre Tremblay
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale